

LE SECRETAIRE GENERAL

N° 307 – MF/KLR

Paris, le 18 juin 2014

PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2014

APPEL À CANDIDATURES

Madame, Monsieur,

Le Prix des droits de l'homme de la République Française « Liberté-Égalité-Fraternité » pour 2014, remis par le Premier ministre du Gouvernement français, est ouvert aux candidatures.

Ce Prix, créé en 1988, est destiné à récompenser des actions individuelles ou collectives de terrain, sans considération de nationalité ou de frontières, menées en France ou à l'étranger, et portant sur l'un des deux thèmes, au choix.

1 - Les organisations non gouvernementales, sans considération de nationalité ou de frontières, devront présenter une action de terrain ou un projet menés en France ou à l'étranger, portant sur l'un des deux thèmes, au choix, de l'année 2014 :

Thème 1 : La traite et l'exploitation des enfants

La traite des enfants est un problème de portée mondiale touchant un grand nombre d'enfants. D'après certaines estimations, il pourrait y avoir 1,2 million d'enfants victimes de la traite chaque année. Il existe une demande d'enfants comme main-d'œuvre bon marché ou aux fins d'exploitation sexuelle. Souvent, les enfants et leur famille ne sont pas conscients des dangers de la traite, convaincus qu'ils sont que les chances d'un emploi et d'une vie meilleurs existent dans les pays étrangers.

Considérant souvent l'activité sexuelle comme une affaire privée, les communautés locales répugnent à intervenir dans les affaires d'exploitation sexuelle. Cette attitude rend les enfants plus vulnérables à cette forme d'exploitation. Des mythes tels que la conviction que l'on peut guérir du VIH/SIDA en ayant des rapports sexuels avec une vierge et les progrès technologiques tels que l'Internet, qui ont facilité la pédopornographie, ainsi que le tourisme sexuel ne font que renforcer leur vulnérabilité.

Les projets récompensés pourront porter sur des actions concrètes sur le terrain de défense et de protection des enfants contre la traite et l'exploitation, des actions d'accueil et de réhabilitation d'enfants victimes, sur des programmes d'intégration des enfants victimes de traite, des ligne d'assistance et autres instruments pour signaler la disparition ou l'exploitation sexuelle d'enfants, des actions de plaidoyer en faveur des instruments juridiques interdisant la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle.

Thème 2 : L'accès des femmes aux responsabilités dans la vie politique, économique, sociale et culturelle

L'accès des femmes aux postes de décision est l'un des piliers essentiels pour promouvoir le processus démocratique basé sur la bonne gouvernance. Les rapports sociaux entre femmes et hommes sont caractérisés, selon les pays, par des inégalités plus ou moins marquées, notamment en matière de représentation politique et d'accès aux postes de décision, de niveaux de salaires et d'accès à des emplois diversifiés, de partage des fonctions dites "reproductives" (sphère domestique : soins aux enfants, repas, ménage, etc.).

Désormais, l'égalité s'inscrit dans les constitutions de la plupart des pays et de nombreuses lois discriminatoires ont été retirées des codes du travail, de la famille, ou électoraux. Mais en dépit de ces avancées les progrès restent lents et disparates, des résistances, voire des régressions surviennent. Dans les pays du Nord comme du Sud, de très faibles niveaux de représentation des femmes aux postes de décision économiques, scientifiques, politiques et culturelles sont constatés et les violences faites aux femmes restent trop fréquentes.

Les projets récompensés pourront porter sur des actions concrètes sur le terrain de promotion de l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie politique, économique, sociale et culturelle, des initiatives politiques de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ou des actions de plaidoyer en faveur de législations nationales assurant un égal accès aux fonctions de responsabilité des femmes et des hommes..

2 - Cinq lauréats se partageront la dotation globale de 70.000 euros allouée par le Premier ministre.

Les cinq suivants se verront décerner une « mention spéciale ». Les candidatures devront se conformer au règlement du Prix.

Le règlement du Prix peut vous être communiqué sur demande. Vous le trouverez aussi sur le site Internet : www.cncdh.fr

3 - Le dossier de candidature rédigé en langue française doit comporter :

- a) une lettre de candidature présentée et signée par le président ou le responsable légal de l'ONG opératrice ;
- b) un dossier présentant, en détail, l'objectif et la description de la réalisation ou du projet soumis. Il doit comporter un budget précis (avec contre-valeurs exprimées en euros de préférence) ;
- c) une présentation de l'ONG opératrice (statuts, réalisation, etc.) ;
- d) les coordonnées postale et bancaire de l'ONG.

Les candidats devront impérativement adresser leur dossier complet, **avant la date limite de dépôt du 24 septembre 2014**, au Secrétariat général de la Commission (35, rue Saint-Dominique - 75007 Paris - France) ou par E-mail : michel.forst@cncdh.pm.gouv.fr ET cncdh@cncdh.pm.gouv.fr

4 – Après proclamation des résultats par le jury, le Prix 2014 sera solennellement remis à Paris, par le Premier ministre, autour du 10 décembre 2014.

Je vous serais reconnaissant de **diffuser largement** cet appel à candidatures.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel FORST

